



Congés sans soldes ' ou jours sans soldes '

Par **goelant**, le **01/12/2008** à **21:08**

Bien le bonjour à vous !

Je voulais vous demander , si je prend des congés ou " des jours " sans soldes pour les fêtes de Noël . Est-ce que mon employeur a le droit de me les refuser ?

ps : je dispose d'un contrat CDI et d'une ancienneté de 4 ans , je suis dans la convention de la plasturgie. Merci beaucoup de votre réponse :).